

ASSOCIATION GROUPE URD

Néant  \*

Designation de l'entreprise

LA FONTAINE DES MARINS 26170 PLAISANS

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

Numéro SIRET\*

4 2 4 0 7 9 6 2 2 0 0 0 2 5

31.12.2010

31.12.2009

Durée de l'exercice en nombre de mois\*

12

Durée de l'exercice précédent\* 12

ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		1		2		3		4	
		Net		Net		Net		Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016	17 250	1 007	2 005			
Immobilisations corporelles*		028	030	31 484	5 993	1 408			
Immobilisations financières* (1)		040	042	1 907	1 907	191			
<b>Total I (5)</b>		044	048	51 648	42 741	8 907	3 604		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>									
<b>STOCKS</b>									
Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052						
Marchandises*		060	062						
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066						
Créances { Clients et comptes rattachés* (2) Autres* (3)		068 072	070 074	192 300 70 584	192 300 70 584	32 895 150 910			
Valeurs mobilières de placement		080	082	152	152	153			
Disponibilités		084	086	197 448	197 448	449 835			
Charges constatées d'avance*		092	094	8 016	8 016	1 331			
<b>Total II</b>		096	098	468 500	468 500	635 124			
<b>Total général (I + II)</b>		110	112	520 148	42 741	477 407	638 728		
<b>PASSIF</b>									
Capital social ou individuel*				120					
Ecart de réévaluation				124					
Réserve légale				126					
Réserves réglementées*				130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat "oeuvres originales d'artistes vivants" *)				131					
Report à nouveau				134		114 739	82 833		
Résultat de l'exercice				136		(103 625)	31 905		
Provisions réglementées				140					
<b>Total I</b>				142		11 114	114 738		
Provisions pour risques et charges				154					
<b>Total II</b>				154					
Emprunts et dettes assimilées				156		62 196	79 391		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
Fournisseurs et comptes rattachés*				166		45 115	53 732		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)				169		122 239	98 884		
Produits constatés d'avance				174		236 743	291 983		
<b>Total III</b>				176		466 293	523 990		
<b>Total général (I + II + III)</b>				180		477 407	638 728		
<b>RENOIS</b>									
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)			195	16 496		
(2) Dont créances à plus d'un an		197	(5)			182	7 653		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199				184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

## COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2011

Formulaire obligatoire (article 302 règlement A-9 du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		Exercice N clos le		Exercice N+1 clos le	
		ASSOCIATION GROUPE URD		31.12.2010		31.12.2009	
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>						Néant <input type="checkbox"/>	
VENTES DE MARCHANDISES*				210	3 825	1 045	
Production vendue				214			
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <span>{ biens</span> <span>dont export et livraisons intracommunautaires</span> </div>				215			
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <span>{ services*</span> <span></span> </div>				217			
Production stockée*				222			
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <span>( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )</span> </div>				224			
Production immobilisée*				226	740 626	589 636	
Subventions d'exploitation reçues				230	111 411	52 192	
Autres produits				232			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				234	1 435 723	1 158 324	
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				236	18 259		
Variation de stock (marchandises)*				238	20 584	17 004	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				240			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				242	653 421	421 873	
Autres charges externes* : ( dont crédit bail - mobilier : )				244	51 054	43 537	
Impôts, taxes et versements assimilés ( dont contribution économique territoriale* )				250	534 391	472 836	
Rémunérations du personnel*				252	256 379	182 404	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				254	2 350	4 074	
Dotations aux amortissements*				256			
Dotations aux provisions				262	1 377	3 754	
Autres charges				264			
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <span>{ dont provisions fiscales pour imputations commerciales à l'étranger* } 259</span> <span>{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260</span> </div>				264	1 537 815	1 145 482	
Total des charges d'exploitation (II)				270	(102 092)	12 842	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				280	1 805	23 173	
Produits financiers				290			
Produits exceptionnels				294	3 170	3 986	
Charges financières				300	168	124	
Charges exceptionnelles				306			
Impôts sur les bénéfices*				310			
Total des charges d'exploitation hors T.V.A. (III)				312	(103 625)	31 905	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				316			
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>				318			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				322			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.) et autres amortissements non déductibles				324			
Provisions non déductibles*				330			
Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)				332			
Divers* dont intérêts excédentaires des gîtes-vés classés				334			
Entreprise individuelle				342			
(44. services)				344			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. services)				346			
ZFA				348			
(44. garanties)				350			
Divers* dont				352			
Zones franches indiane (44. services et zones A)				354			
Zones franches Corse (44. zones A)				356			
Pôle de compétitivité (44. industries)				358			
Investissements outre-mer				360			
Créance due au report en année du déficit				362			
Bénéfice col 1				364			
Déficit col 2				366			
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				370			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises L.S. seulement)				372			
Déficits antérieurs reportables* : dont imputés sur le résultat :				374			
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				376			
Bénéfice col. 1				378			
Déficit col. 2				380			
Primes et cotisations complémentaires facultatives				382			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*				384			
Efficatif moyen du personnel*				386			
Montant de la T.V.A. collectée				388			
Montant des prélevements personnels et services (sauf immobilisations) :				390			
de marchandises*				392			
n° du centre de gestion agréé :				394			
handicapés :				396			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2011

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GROUPE URD										Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I</b>		<b>IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *								
		ACTIF IMMOBILISE		Immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
		Immobilisations incorporelles		Fonds commercial Autres		400 410		402 412		404 414		406 416		18 257						
		Terrains		420		422		424		434		436								
		Constructions		430		432		444		444		446								
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		444		446								
		Installations générales agencements divers		450		452		5 466		454		456		5 466						
		Matériel de transport		460		462		464		464		466								
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		474		476		26 018						
		Immobilisations financières		480		191		482		1 716		484		1 907						
		<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>43 995</b>		<b>492</b>		<b>7 653</b>		<b>494</b>		<b>51 648</b>						
<b>II</b>		<b>AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Immobilisations incorporelles		500		15 781		502		1 469		504						
		Terrains		510		512		514		514		516		17 250						
		Constructions		520		522		524		524		526								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		534		536								
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		325		544		546		325						
		Matériel de transport		550		552		554		554		556								
		Autres immobilisations corporelles		560		24 610		562		556		564		25 166						
		<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>40 391</b>		<b>572</b>		<b>2 350</b>		<b>574</b>		<b>42 741</b>						
<b>III</b>		<b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
		Nature des immobilisations		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10							
		cedées vives de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé Y compris les produits de la propriété industrielle.		6	7	8	9	10												
		Immobilisation		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Court terme*		Plus ou moins-values						
		1		①		②		③		④		⑤		⑥						
		2																		
		3																		
		4																		
		5																		
		6																		
		7																		
		8																		
		9																		
		10																		
		<b>TOTAL 578</b>		<b>580</b>		<b>582</b>		<b>584</b>		<b>586</b>		<b>581</b>		<b>587</b>						
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Regularisations		590		583		594		595						
		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i> ).										591								
		<b>TOTAL</b>		<b>596</b>		<b>585</b>		<b>597</b>		<b>599</b>										

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis J.A. 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 2033 *Nyrites*) Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION GROUPE URD

A. Aba du Code général des impôts

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
A NATURE DES PROVISIONS	Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
		Donn. majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
		Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
	Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
		Sur immobilisations	630	632	634	636				
		Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Provisions pour dépréciation	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
		Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
	TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
	Terrains	710	715	2						
	Constructions	720	725	3						
	Instr. techniques mat. et outillage	730	735	4						
	Instr. générales agencement amén. div.	740	745	5						
	Matériel de transport	750	755	6						
	Autres immobilisations corporelles	760	765	7						
	TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B						780
II DÉFICITS REPORTABLES		Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982		
		Déficits imputés						983		
		Déficits reportables						984		
		Déficits de l'exercice						860		
		Total des déficits restant à reporter						870		
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995		
		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)						996		
IV CRÉDITS D'IMPÔTS		Crédit d'impôt en faveur de la recherche		202		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants en Corse		203		
		Réduction d'impôt en faveur du mécénat		205		Crédit d'impôt investissement		206		
		Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)		208		Autres imputations		211		
		Crédit d'impôt famille				Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		204		
								207		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOTI.

**⑤ DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Designation de l'entreprise :

ASSOCIATION GROUPE URD

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01.01.2010

et clos le : 31.12.2010

Durée en nombre de mois

12

<b>I – Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	108		3 825
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		579 861
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113		740 626
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		111 411
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
<b>TOTAL 1</b>	144		1 435 723
<b>II – Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		18 259
Variation de stock (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123		20 584
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		578 146
Loyers et redevances, à l'exception de ceux allégués à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		1 377
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
<b>TOTAL 2</b>	152		618 366
<b>III – Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	817 357

**Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).**

- (1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.